

Du Deux Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à Dix heures du matin,

ACTE DE DÉCÈS de Louis, Pierre, Emile, Moulin

N° 41

Célestaire

Louis
Pierre
Emile
Moulin

décédé le Jeudi'hui à quatre heures du matin profession
d'ouvrier, âgé de deux mois, né à Paris
département de la Seine domicilié à La Gard
fils de Jules, Louis né à Paris département
de la Seine et de Emilie, Simon département
né à Mâcon département de Saône-et-Maine

Sur la déclaration à moi faite par Simon, Pierre, Emile, âgé
de quarant-trois ans, profession d'agriculteur domicilié à La Gard,
qui a dit être assureur du décès du défunt et par
Jacques, Pierre, âgé de cinquante-sept ans, profession d'agriculteur
domicilié à La Gard, qui a dit être assureur du décès du défunt

Et ont les déclarants, Signé
CONSTATÉ, suivant la loi par moi François, Jean-Baptiste, Curvet
adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Gard

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.

Simon, Pierre, Emile

MAIRIE DE La Gard

ARRONDISSEMENT DE Coulon

Du Deux Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à onze heures du matin,

ACTE DE DÉCÈS de Joseph, Barthélémy, Villon, Epouse
de Marie, Louise, Eulalie, Barabier

N° 42

Joseph
Barthélémy
Villon

décédé le Jeudi'hui à sept heures du matin profession
de percepteur, âgé de soixant-dix-neuf ans, né à La Gard
département de la Vienne domicilié à La Gard
fils de feu Joseph, Marie, Villon né à La Gard département
de la Vienne et de feu Rose, Eugénie, Hugues
née à La Gard département de la Vienne

Sur la déclaration à moi faite par Maur, René, âgé
de quatre-vingt ans, profession d'industriel domicilié à La Gard,
qui a dit être assureur du décès du défunt et par
Christien, Jacques, âgé de quarant ans, profession d'industriel
domicilié à La Gard, qui a dit être assureur du décès du défunt

Et ont les déclarants, Signé
CONSTATÉ, suivant la loi par moi François, Jean-Baptiste, Curvet
adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Gard
remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.

Maur, René, Christien, Jacques

Du Vingt-quatre Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à Neuf heures du matin,

ACTE DE DÉCÈS de Marius, Mathieu, Dagnan, Epouse de
Josephine, François, Cardon

N° 43

Marius
Mathieu
Dagnan

décédé le Jeudi'hui à onze heures du matin profession
d'cultivateur, âgé de trente-trois ans, né à La Vienne d'Agnes
département de la Vienne domicilié à La Gard
fils de feu François, Dagnan né à Allouville département
de la Vienne et de feu Christien, Barabier, Morcau
née à La Vienne département de la Vienne

Sur la déclaration à moi faite par Maur, René, âgé
de quatre-vingt ans, profession d'industriel domicilié à La Gard,
qui a dit être assureur du décès du défunt et par Jacques, Eugénie,
domicilié à La Gard, qui a dit être assureur du décès du défunt

Et ont les déclarants, Signé
CONSTATÉ, suivant la loi par moi François, Jean-Baptiste, Curvet, adjoint
délégué par Monsieur le Maire de La Gard

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.

Maur, René, Jacques, Eugénie

Acte de décès et arrêté par nous, François, Jean-Baptiste, Curvet, adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Gard, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et par Monsieur le Maire de La Gard, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

ACTE DE DÉCÈS d

Le 24 Décembre 1883
Le Maire de La Gard, le 24 Décembre 1883
Le Secrétaire de La Gard, le 24 Décembre 1883

Sur la déclaration à moi faite par
de ans, profession d domicilié à âgé
qui a dit être d défunt et par
âge de ans, profession d
domicilié à qui a dit être d défunt
Et ont les déclarants,
CONSTATÉ, suivant la loi par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants.